

L'apport de l'Association québécoise des neuropsychologues à la pratique clinique : évolution depuis sa création et défis futurs

**WILLIAM AUBÉ¹, PH. D., SIMON CHARBONNEAU², PH. D., JEAN-PIERRE CHARTRAND³, PH. D.,
FRÉDÉRIQUE ESCUDIER^{4,5}, PH. D., SIMON LEMAY⁶, PH. D., EDITH LÉVEILLÉ^{7,8}, B. SC.,
& ELISABETH PERREAU-LINCK⁹, PH. D.**

Institut universitaire en santé mentale de Montréal¹, Centre hospitalier de l'Université de Montréal²,
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal³, Centre de
recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal⁴, Département de psychologie, Université
de Montréal⁵, Centre intégré et de services sociaux de la Montérégie-Est⁶, Centre de recherche de
l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal⁷, Département de psychologie, Université de Québec à Montréal⁸,
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine⁹

L'objectif du présent article est de dresser un portrait de l'Association québécoise des neuropsychologues (AQNP) et de la pratique de la neuropsychologie au Québec. Fondée en 2012 dans la conjonction de la mise en application du projet de loi 21 (PL21), l'AQNP connaît dès ses débuts un essor fulgurant auprès des neuropsychologues québécois. La mission de l'AQNP, visant à favoriser le développement de la neuropsychologie au Québec, s'est édifiée selon six objectifs principaux, tous motivés par les besoins des neuropsychologues et de la population. C'est autour de ces objectifs que cet article est articulé en exposant, notamment, les réalisations, les activités, les services aux membres ainsi que les projets en cours et à venir de l'AQNP. Les auteurs proposent enfin des réflexions entourant les défis anticipés pour l'AQNP, mais aussi ceux liés au maintien et au développement de la pratique de la neuropsychologie au Québec.

Mots-clés : neuropsychologie clinique, neuropsychologue, développement professionnel, association, Québec

The objective of this article is to draw a portrait of Quebec's Association of Neuropsychologists (AQNP) and the practice of neuropsychology in the province. Founded in 2012 in the context of the implementation of the Bill 21, the AQNP has, since its beginnings, known a rapid growth within Quebec's neuropsychologists. The mission of the AQNP, which aims to promote the development of neuropsychology in the province, was built on six main objectives that are all motivated by the needs of neuropsychologists and the population. It is around these objectives that this article is built, but presents mostly the achievements, the activities, the services to the members as well as the current and future projects of the AQNP. The authors also propose reflections on the challenges that are anticipated within the AQNP and on those related to the maintenance and the development of the practice of neuropsychology in the province.

Keywords: clinical neuropsychology, neuropsychologist, professional development, association, Quebec

La société québécoise est souvent dépeinte comme étant à l'intersection entre l'Amérique du Nord et l'Europe, constituant un hybride unique en son genre. En ce sens, ce que l'on pourrait appeler « l'école québécoise de neuropsychologie clinique » s'inscrit aussi dans cette dualité, la pratique de la vaste majorité des neuropsychologues québécois n'étant ni totalement nord-américaine, ni totalement européenne. De nombreux neuropsychologues québécois ont été formés en partie au Canada anglais ou aux États-Unis,

alors que plusieurs autres ont réalisé une partie de leurs études en Europe. Ce métissage a indéniablement contribué à la richesse de la pratique neuropsychologique québécoise, solidement implantée grâce au dynamisme de la recherche en neurosciences.

Les premiers psychologues québécois à revendiquer l'identité professionnelle de neuropsychologue l'ont fait sans avoir été formés dans des programmes spécialisés de neuropsychologie, lesquels n'ont été fondés que de nombreuses années plus tard. Depuis 2006, un doctorat en psychologie est désormais obligatoire pour obtenir un permis de psychologie au Québec. Puisque la neuropsychologie

Merci d'adresser toute correspondance concernant cet article à Jean-Pierre Chartrand, 2584 rue du Minervo, Saint-Lazare (Québec), J7T 2C1, Canada (courriel : presidence@aqnp.com).

demeure une discipline relativement jeune, la majorité des neuropsychologues pratiquant au Québec détient ainsi un doctorat. Enfin, un événement majeur dans l'histoire de cette discipline a eu lieu en 2012 lorsque l'évaluation des troubles neuropsychologiques est devenue un acte réservé aux médecins et aux psychologues dûment accrédités par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), suite à l'adoption du projet de loi 21 (PL21). Une conséquence importante de l'arrivée de cet acte réservé est la reconnaissance que l'évaluation des fonctions cognitives est un geste professionnel complexe qui ne peut être réalisé seulement que par un groupe restreint de psychologues et de médecins.

C'est dans la foulée de l'entrée en application du PL21 que l'Association québécoise des neuropsychologues (AQNP) a été fondée en 2012. Avec l'adhésion de 600 membres cliniciens, doctorants et chercheurs en neuropsychologie dès les premiers mois d'existence de l'association, la participation au congrès initial de plus de 80% de nos membres, l'accueil favorable de l'OPQ et la fréquentation importante du site web (aqnp.ca), il s'est avéré clair que l'AQNP venait combler un besoin. La mission de l'AQNP consiste à favoriser le développement de la neuropsychologie au Québec et, pour remplir cette mission, six objectifs principaux ont été identifiés :

1. Développer, soutenir et défendre les intérêts des personnes œuvrant dans le domaine de la neuropsychologie ;
2. Étudier et promouvoir les meilleures pratiques en neuropsychologie ;
3. Favoriser la formation continue des personnes œuvrant dans le domaine de la neuropsychologie par des activités de développement professionnel et d'échanges entre les membres ;
4. Encourager et entretenir des relations avec tout organisme s'intéressant à la neuropsychologie ;
5. Informer le public sur la neuropsychologie, la profession de neuropsychologue ainsi que les troubles neuropsychologiques ;
6. Favoriser l'accès aux services neuropsychologiques pour la population québécoise.

Le présent article vise à présenter les missions principales, les accomplissements et retombées positives de la création d'une association de neuropsychologues au Québec et de prévoir les défis futurs. Ce bilan sera structuré en fonction des six objectifs principaux de l'AQNP qui serviront à en illustrer l'apport à la pratique clinique. Ces six objectifs principaux constituent la structure du présent article.

Pour bien saisir les objectifs de l'AQNP, il est important de bien connaître la pratique des neuropsychologues. L'OPQ est l'organisme qui réglemente la pratique et permet d'accéder à la profession, par le titre de psychologue ou de neuropsychologue. Pour qu'un professionnel soit reconnu comme neuropsychologue, l'OPQ s'assure que plusieurs critères soient rencontrés, notamment que la formation ait été complétée dans un programme universitaire reconnu/accrédité et que la cible d'heures minimales d'internat en neuropsychologie soit atteinte. Selon les données fournies par l'Ordre en avril 2017, à la suite de l'inscription annuelle au tableau des membres, il y a 835 détenteurs d'attestation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques dont 800 déclarent travailler au Québec (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). Les statistiques présentées subséquentement sont basées sur ces derniers et excluent les membres de l'OPQ détenteurs de l'attestation qui pratiquent à l'extérieur de la province.

Caractéristiques des neuropsychologues québécois

Les données au sujet de l'année d'admission à l'OPQ montrent qu'il existe un bel équilibre dans l'expérience des neuropsychologues actuellement en fonction au Québec : près de 25% des neuropsychologues sont membres de l'OPQ depuis plus de 20 ans, 40% ont entre 10 et 20 ans d'expérience, alors qu'environ 35% sont dans la profession depuis moins de 10 ans (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). En excluant les données partielles de 2017, c'est une moyenne de près de 31 nouveaux neuropsychologues par an qui accèdent à la profession, et ce, dans la décennie qui a suivi l'année où le doctorat est devenu obligatoire pour exercer la psychologie (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). D'ailleurs, c'est au cours des deux dernières années que le nombre de nouveaux neuropsychologues a été le plus élevé. Actuellement, 60% des détenteurs d'attestation détiennent un doctorat (titres de Ph. D., D. Ps., D. Psy., Psy. D. et doctorat en psychologie confondus; OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017).

Tâches des neuropsychologues

Pour la plupart des cliniciens, le travail consiste en l'évaluation neuropsychologique. Celle-ci vise à réaliser une évaluation exhaustive des fonctions cognitives sur une ou plusieurs rencontres d'une durée totale de deux à six heures et permet notamment d'établir un profil cognitif détaillé des forces et des faiblesses de la personne, de déterminer la cause des troubles cognitifs/comportementaux/affectifs et ainsi d'aider à préciser le diagnostic neuropsychologique.

INTERVENTION COGNITIVE ET PSYCHOLOGIE

Cependant, plusieurs neuropsychologues cliniciens proposent également de l'intervention tant neuropsychologique que psychologique. Actuellement, 44% des détenteurs d'attestation en neuropsychologie déclarent faire de la psychothérapie dans leur pratique (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017), une proportion qui risque toutefois de diminuer au cours des prochaines années en raison de l'obligation de formation continue en psychothérapie maintenant exigée par l'OPQ et des travaux visant à mieux distinguer la psychothérapie des autres types de suivi psychologique. Parmi les autres activités cliniques rapportées par les neuropsychologues, près de 20% déclarent pratiquer des expertises psycholégales (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). Enfin, le tiers des neuropsychologues disent faire de la supervision clinique et 61% d'entre eux travaillent dans les réseaux publics de la santé et de l'éducation, en excluant la supervision offerte dans les universités (*practicum*) (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017).

Clientèles principales

Une majorité de neuropsychologues qui déclarent exercer des activités cliniques en neuropsychologie au Québec (776 sur 800) travaille auprès de plusieurs

groupes d'âge (*Figure 1*; OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). D'ailleurs, un neuropsychologue sur cinq rencontre une clientèle constituée de tous les groupes d'âge. On note également qu'il y a plus de neuropsychologues qui déclarent travailler exclusivement auprès d'adultes et de personnes âgées que de neuropsychologues qui se spécialisent auprès d'enfants et d'adolescents (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017).

Lieux de pratique

La majorité des neuropsychologues (59%) travaille dans les réseaux publics de la santé et de l'éducation (*Figure 2*; OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). Ainsi, 438 neuropsychologues indiquent au moment de leur inscription que leur employeur principal est un établissement du réseau public de la santé. Par contre, la présence des neuropsychologues dans le réseau scolaire demeure plutôt marginale puisqu'il y en a seulement 36% qui déclarent un établissement scolaire comme employeur principal. Au total, c'est 61% des neuropsychologues québécois qui ont une pratique privée à temps plein ou à temps partiel si l'on considère l'ensemble des secteurs d'emploi (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017).

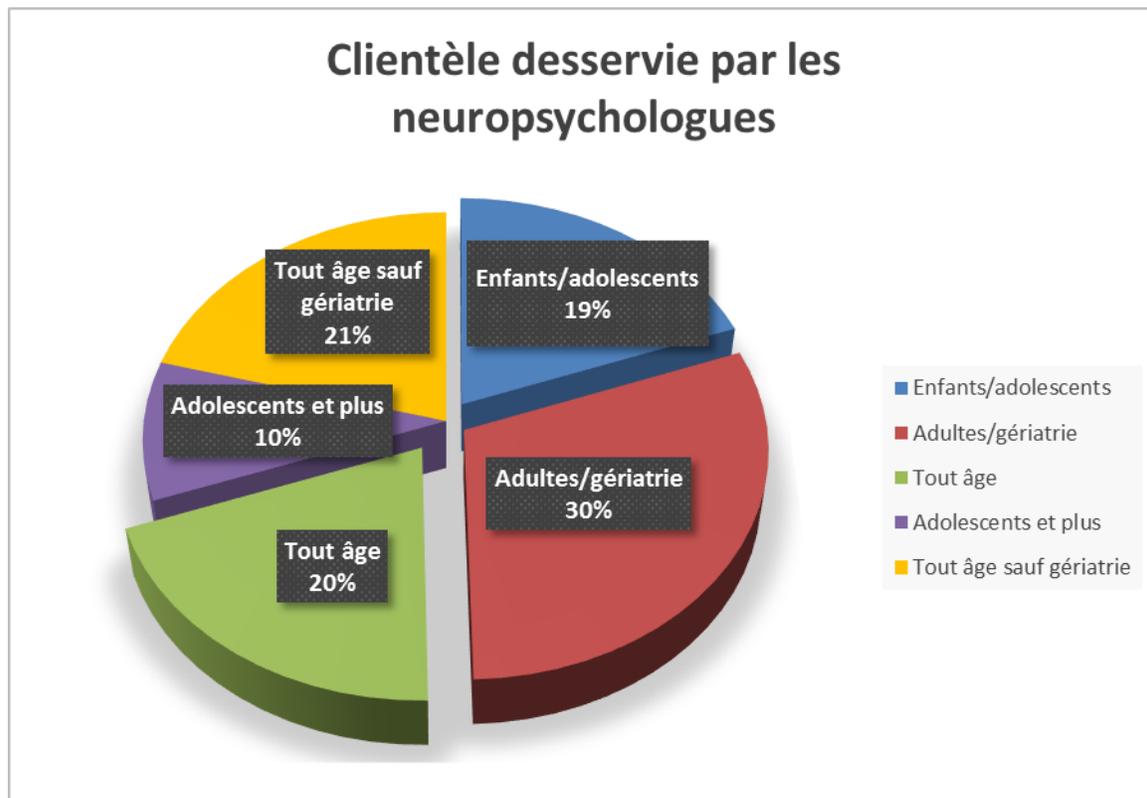


Figure 1. Le ratio représente le nombre de neuropsychologues par 10 000 habitants

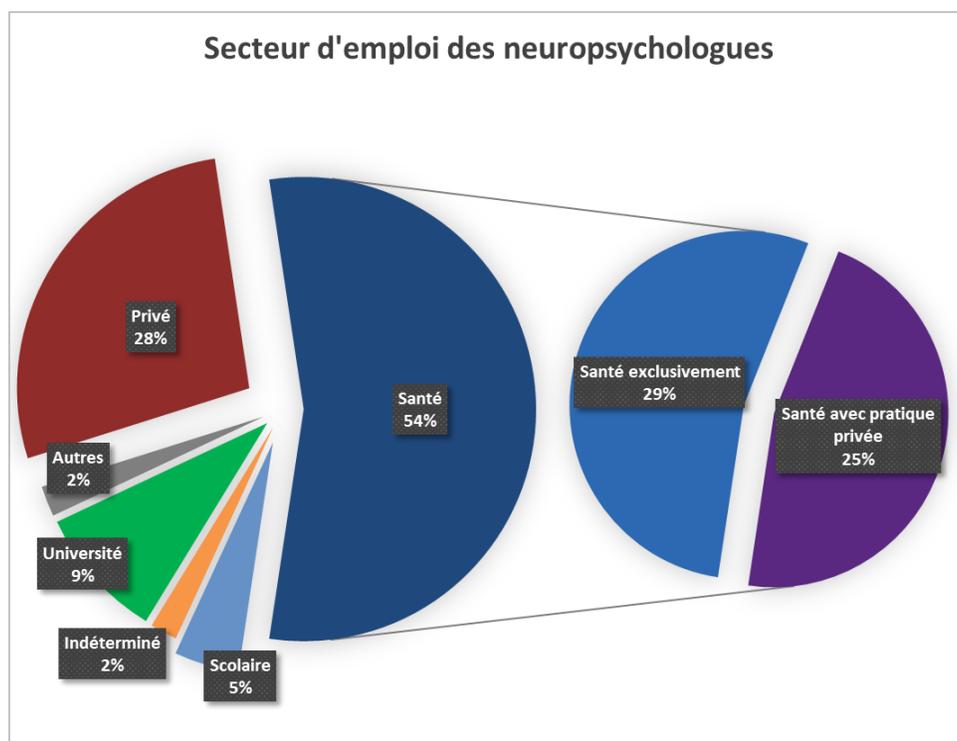


Figure 2. Secteurs d'emploi des neuropsychologues du Québec

Régions géographiques

Le Tableau 1 présente la distribution des neuropsychologues en fonction des diverses régions du Québec (OPQ, communication personnelle, 21 avril 2017). C'est à Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre de neuropsychologues, de la région de Québec, de la Rive-Nord de Montréal (Laval, Laurentides, Lanaudière) et de la Rive-Sud

(Montérégie). Les ratios, calculés à partir des données provisoires de 2016 de l'Institut de la statistique (2017), permettent d'établir que les régions pour lesquelles on retrouve le plus grand nombre de neuropsychologues par 10 000 habitants sont Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, Montréal et l'Estrie. La Rive-Nord et la Rive-Sud de Montréal sont équivalentes en terme du nombre de neuropsychologues qui desservent ces régions.

Tableau 1
Distribution régionale des neuropsychologues au Québec

Région	Neuropsychologues	Pourcentage	Ratio
Abitibi-Témiscamingue	9	1,1%	0,6
Bas-Saint-Laurent	10	1,3%	0,5
Centre-du-Québec	14	1,8%	0,6
Chaudière-Appalaches	35	4,4%	0,8
Côte-Nord	2	0,3%	0,2
Estrie	36	4,5%	1,1
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	5	0,6%	0,5
Lanaudière	40	5,0%	0,8
Laurentides	36	4,5%	0,6
Laval	29	3,6%	0,7
Mauricie	38	4,8%	1,4
Montérégie	100	12,5%	0,7
Montréal	248	31,0%	1,2
Nord-du-Québec	1	0,1%	0,2
Outaouais	25	3,1%	0,6
Québec	131	16,4%	1,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	5,1%	1,5

Note. Le ratio représente le nombre de neuropsychologues par 10 000 habitants.

Développer, soutenir et défendre les intérêts des personnes dans le domaine de la neuropsychologie

L'AQNP représente actuellement 510 membres incluant 360 neuropsychologues ainsi que des membres étudiants constitués de doctorants dans un programme de neuropsychologie. Les actions de l'AQNP concernant le soutien et la défense des intérêts des neuropsychologues se concentrent principalement sur trois aspects soit : a) valoriser l'accessibilité et l'augmentation des effectifs en neuropsychologie, b) améliorer la présence médiatique des neuropsychologues, et c) offrir des services directs aux membres.

Valoriser l'accessibilité aux neuropsychologues

La promotion des intérêts des neuropsychologues est intimement liée à la promotion de l'accessibilité à l'expertise des neuropsychologues auprès des établissements et autres instances concernées. S'il est possible de se réjouir de l'accroissement du nombre de neuropsychologues et de constater l'arrivée régulière de jeunes neuropsychologues dans la profession, il demeure néanmoins que le rythme avec lequel les nouveaux diplômés en neuropsychologie arrivent sur le marché du travail surpasse actuellement la création de postes dans le réseau public. Contrairement à l'ensemble de la psychologie, pour laquelle les prévisions envisagent une augmentation marquée des départs à la retraite au cours des prochaines années (MSSS, 2015), les neuropsychologues du réseau public risquent de demeurer en poste encore plusieurs années, considérant que 75% ont moins de 20 ans d'expérience. Dans certaines régions, comme à Montréal, on commence à assister à une augmentation du nombre de jeunes neuropsychologues qui se dirigent directement vers la pratique privée, par obligation, en raison d'une difficulté à se trouver un emploi dans le réseau public. Ultimement, une certaine saturation de la pratique privée pourrait apparaître puisque la population n'a pas toujours les ressources financières pour payer une évaluation dans le contexte où les remboursements par les compagnies d'assurances ne sont que partiels et limités aux personnes qui bénéficient d'une couverture pour les services neuropsychologiques.

Il faut également reconnaître qu'un total de 800 neuropsychologues cliniciens au Québec constitue un effectif largement insuffisant pour répondre aux besoins de la population. D'ailleurs, ce nombre diminue de moitié si on considère uniquement les neuropsychologues dont l'emploi principal est dans le réseau public. Par conséquent, les délais d'attente pour rencontrer un neuropsychologue dans plusieurs établissements publics atteignent facilement six mois et plus souvent un an, voire parfois même deux à trois ans. Or, documenter les listes d'attente n'a

malheureusement pas suffi à convaincre les gestionnaires d'augmenter les effectifs en neuropsychologie dans le réseau public. Les neuropsychologues œuvrant dans le milieu scolaire dépistent ou évaluent les troubles neurodéveloppementaux, accompagnent les élèves en difficulté et conseillent les enseignants dans leurs interventions. Leur présence demeure très restreinte, ce qui fait en sorte que les neuropsychologues pédiatriques en pratique privée assument une forte proportion des évaluations neuropsychologiques, surtout pour des problématiques telles que le TDA/H et les troubles d'apprentissage.

Contrairement aux médecins spécialistes, pour lesquels une consultation est possible sous référence médicale pour l'ensemble d'un établissement ou d'un territoire donné, l'accès aux neuropsychologues est souvent restreint à certains programmes ou clientèles spécifiques au réseau public. Pour cette raison, ainsi qu'au regard de la longueur des listes d'attente, les médecins ont souvent pris l'habitude de composer sans la présence des neuropsychologues dans des dossiers pour lesquels il serait pourtant fort justifié de faire appel à leur expertise. Malgré les balises offertes par le PL21, ils se voient dans l'obligation de solliciter d'autres professionnels dont les effectifs sont plus importants (p. p. ex., ergothérapeutes, infirmières) pour objectiver le fonctionnement cognitif.

L'AQNP poursuivra ses démarches dans le but de mieux démontrer la rentabilité des neuropsychologues et l'utilité de leur contribution au sein d'équipes multidisciplinaires non seulement pour l'évaluation, mais également pour l'intervention visant à réduire l'impact des troubles cognitifs et améliorer la qualité de vie des gens. Enfin, par plusieurs initiatives telle que l'élaboration de documents et d'informations publiées sur son site internet, l'AQNP souhaite mieux outiller ses membres pour qu'ils contribuent à leur tour à mieux faire connaître la profession et à devenir de meilleurs ambassadeurs pour la neuropsychologie.

Représenter les neuropsychologues par une meilleure présence dans les médias

L'AQNP a publié des communiqués de presse dans le but de sensibiliser les médias et la population à des enjeux qui touchent les neuropsychologues cliniciens, notamment le retrait de la prime de rétention aux psychologues et neuropsychologues l'accessibilité aux services neuropsychologiques et le boycott des internats par les doctorants en psychologie. L'AQNP souhaite poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la présence des neuropsychologues dans les médias et de devenir une source de référence pour assister les médias qui désirent contacter un expert en neuropsychologie pour commenter les sujets d'actualité.

Offrir des services concrets aux membres

La partie du site internet de l'AQNP réservée aux membres vise à regrouper divers documents pour mieux outiller les cliniciens dans leur pratique, tels que des canevas d'entrevue et de nouveaux tests neuropsychologiques élaborés par les membres et des correcteurs utilisant des normes québécoises. On y retrouve aussi un calendrier de conférences et de formations susceptibles d'intéresser les cliniciens ainsi que des sections qui présentent des offres d'emplois et d'internats. La section des offres d'internats vise à faciliter le pairage entre les doctorants et les neuropsychologues offrant de la supervision grâce à une description de leur contexte de travail, leur offre d'internat et leur disponibilité de supervision. Le site internet propose également une section d'offres d'emploi qui permet aux employeurs d'afficher gratuitement de l'information dans le but de faciliter le recrutement de neuropsychologues. Pour l'AQNP, ces sections constituent un excellent moyen de soutenir à la fois les neuropsychologues et les doctorants en neuropsychologie ainsi que de promouvoir l'accessibilité aux neuropsychologues en favorisant un recrutement plus efficace dans le réseau public et les cliniques privées.

De plus, l'AQNP offre à ses membres l'accès à une couverture d'assurances pour leur pratique clinique, à savoir une assurance pour frais disciplinaires qui couvre les frais encourus pour une défense en cas d'enquête et de poursuite devant le conseil de discipline de l'OPQ.

L'AQNP publiera à l'automne 2017 un guide pour les étudiants au doctorat en neuropsychologie pour mieux les accompagner tout au long de leurs études doctorales et favoriser leur réussite académique et professionnelle. On y trouvera de l'information sur les cours et la recherche, des références de livres et logiciels pour mieux les outiller tout au long de leur parcours, ainsi que des renseignements sur les stages, internats et les différents milieux de pratique des neuropsychologues afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées par rapport à leur formation clinique et leur choix de carrière.

Étudier et promouvoir les meilleures pratiques en neuropsychologie

À la lumière des enjeux récents liés à la pratique de la neuropsychologie au Québec ainsi que des besoins des neuropsychologues cliniciens, l'AQNP œuvre sur divers projets, dont celui de sensibiliser les professionnels aux enjeux liés au dépistage cognitif et le développement de normes québécoises.

Enjeux du dépistage cognitif

Depuis l'entrée en vigueur du PL21 en 2012, on définit clairement la distinction entre l'évaluation des troubles cognitifs et les autres activités non-réservées telles que la détection, le dépistage et l'appréciation qui peuvent être réalisées par l'ensemble des professionnels de la santé. Ces concepts sont bien définis dans le Guide explicatif du projet de loi 21 (Gouvernement du Québec, 2013), contrairement à une certaine ambiguïté qu'on peut retrouver ailleurs en Amérique du Nord (p. ex. : Block et al., 2017). Pourtant, cinq ans après la mise en application du PL21, l'application concrète de ces distinctions présente encore certains défis. Il est donc primordial que les objectifs et les limites inhérents à ces activités non réservées soient bien compris et congruents avec la loi, d'autant plus que l'utilisation d'outils de dépistage paraît de plus en plus réclamée pour obtenir un éclairage rapide sur la cognition. Il est donc pertinent de sensibiliser l'ensemble des professionnels aux enjeux qui y sont reliés. L'objectif souhaité par l'AQNP est celui d'une utilisation plus valide des outils de dépistage par l'ensemble des professionnels concernés. Ainsi, l'AQNP diffusera une présentation PowerPoint aux neuropsychologues, destinée à être présentée dans différents milieux de travail et dans laquelle seront explicités les limites, les pièges et les préjudices possibles associés à l'administration des outils de dépistage. La présentation évoquera aussi des indices cliniques qui suggèrent qu'il peut être recommandé d'investiguer de façon plus poussée et de référer, le cas échéant, à un neuropsychologue. Enfin, l'AQNP est préoccupée par les dérives possibles au regard d'une utilisation massive d'outils de dépistage. Le dépistage contient en lui-même son lot d'enjeux et de préjudices possibles – en cas de faux positifs ou de faux négatifs par exemple – auquel les professionnels doivent être sensibilisés. Le développement rapide de tels outils, de plus en plus exhaustifs et élaborés, est tout aussi préoccupant. En effet, certains outils de dépistage semblent davantage correspondre à des batteries d'évaluations sommaires qui outrepassent le but visé par le dépistage. Conséquemment, de nombreux effets délétères sont identifiés lorsqu'une investigation plus approfondie est requise, incluant les effets d'apprentissage et d'interférence avec des outils au contenu similaire, ainsi que la perte de motivation des patients dont la cognition est examinée à répétition par le biais de tests de dépistage classiques, de batteries d'évaluations sommaires et d'évaluations complètes en neuropsychologie. Voilà plusieurs raisons qui motivent l'AQNP à clarifier les limites du dépistage ; il est plus que jamais crucial de promouvoir et démontrer l'expertise des neuropsychologues.

Développement de normes québécoises

L'Association souhaite d'ailleurs participer à l'amélioration de la validité des évaluations neuropsychologiques par la création de données normatives développées auprès de la population québécoise. Le premier objectif est de travailler avec les neuropsychologues cliniciens pour identifier les tests fréquemment utilisés pour lesquels les normes disponibles ne sont pas satisfaisantes. Ensuite, des collaborations seront effectuées avec différents chercheurs travaillant avec des populations pédiatriques et adultes afin de créer et publier de nouvelles normes québécoises. Il s'agit donc d'un projet qui soulève l'enthousiasme par ses retombées positives à la fois pour la population, la pratique clinique et la recherche, via une augmentation de la validité des résultats obtenus aux tests normalisés, que ce soit dans le contexte de la pratique clinique ou d'un projet de recherche. Par ailleurs, le développement d'une plateforme telle qu'un logiciel qui intégrerait ces normes et permettrait aux neuropsychologues cliniciens de réaliser plus rapidement et efficacement la cotation des épreuves est aussi un projet souhaité au long cours.

Favoriser la formation continue des personnes œuvrant dans le domaine de la neuropsychologie par des activités de développement professionnel et d'échanges entre les membres

Afin de répondre aux besoins des membres et de favoriser une culture de formation continue, l'AQNP a mis en place diverses activités de formation telles que son congrès annuel, des présentations et rencontres sous forme de « 5 à 7 », la mise en place d'un forum de discussion, l'envoi régulier de bulletins aux membres, ainsi que la suggestion d'articles d'intérêts en neuropsychologie aux membres.

Congrès et 5 à 7

L'AQNP organise annuellement un congrès de neuropsychologie dont les conférences sont sélectionnées selon leur potentiel d'application clinique, leur spécialisation et leur originalité. L'objectif est d'offrir un congrès de neuropsychologie axé spécifiquement sur les besoins des cliniciens. Le contenu des conférences vise à développer l'expertise des neuropsychologues sur une diversité de sujets, dont les méthodes d'évaluation et d'intervention, les outils, le diagnostic différentiel ou l'éthique et la déontologie. Le premier congrès a eu lieu à Montréal en septembre 2013 et a réuni 475 participants, une participation importante qui démontre le besoin de formation en neuropsychologie clinique qui existait au Québec. Pour ses prochains congrès, l'Association souhaite faire davantage de place aux conférenciers internationaux afin de diversifier les formateurs et les

approches présentées. L'AQNP offre également à ses membres de la formation continue sous forme de 5 à 7. Les discussions de cas et ateliers sont particulièrement adaptés pour ces audiences réduites qui facilitent les échanges. Les 5 à 7 et congrès annuels ont également pour vocation d'offrir une occasion de réunion et d'échanges entre les neuropsychologues puisque ces derniers se retrouvent souvent isolés dans leur milieu de pratique. Ils permettent également une rencontre entre les étudiants, neuropsychologues et chercheurs.

Forum

Le besoin d'échanger et de « réseauter » entre cliniciens a été une des premières sources de motivation qui a mené à la création de l'AQNP. Que ce soit en raison d'une pratique en cabinet privé ou en raison de la présence d'un seul neuropsychologue dans un établissement du réseau public, plusieurs neuropsychologues ne pouvaient compter sur une proximité de collègues pour obtenir du soutien ou discuter de cas plus complexes. L'AQNP a donc développé un forum de discussion permettant à ses membres d'échanger de façon confidentielle, le contenu du forum étant seulement accessible par les membres qui sont identifiés par leur fiche de profil de membre. Cette dernière caractéristique améliore la crédibilité et la validité de l'information présentée par rapport à un forum où les utilisateurs ne sont pas identifiés.

Le forum est devenu un lieu où les neuropsychologues cliniciens peuvent partager en toute confiance de l'information clinique, discuter de cas ou présenter des outils d'évaluation sans craindre de compromettre la confidentialité ou la validité des tests. En plus d'échanger dans leur domaine d'intérêt, le forum permet notamment aux neuropsychologues de se sensibiliser à la réalité de la pratique dans d'autres secteurs d'expertise et aux cliniciens en pratique privée de connaître les enjeux de ceux qui œuvrent dans le réseau public et inversement. Il permet des discussions sur la pratique clinique par des sections dédiées à l'évaluation des adultes et des enfants, à la neuropsychopathologie ou à la pratique de l'intervention en neuropsychologie. Les membres peuvent également échanger sur des sujets qui concernent la pratique de la neuropsychologie au Québec, plus particulièrement sur les activités réservées (PL21), les dossiers en lien avec l'OPQ ainsi que sur les activités et actions de l'AQNP. D'autres sections abordent la formation théorique et clinique, la supervision ou la recherche.

Le nombre et la qualité des interactions sur le forum en font une précieuse source de formation continue qui s'avère également très accessible grâce à la catégorisation des messages par section et par

mots-clés ainsi que par la possibilité de faire des recherches sur l'ensemble du contenu. L'AQNP souhaite développer davantage l'utilisation du forum pour l'enseignement en neuropsychologie. Certains membres ont déjà publié des messages qui présentent une vignette clinique sur des manifestations neuropsychologiques d'une problématique qui sont illustrées à l'aide d'images ou de vidéos. Ces vignettes peuvent devenir une source d'informations enrichissantes pour les internes en neuropsychologie ou pour les cliniciens moins familiers avec certaines maladies ou problématiques moins communes dans leur pratique. Au niveau de la supervision, il serait même possible d'envisager d'intégrer des objectifs d'internats en lien avec le forum. Certains milieux universitaires exigent par exemple que les internes présentent un cas complexe dans des réunions cliniques. Le forum permet d'ouvrir cette possibilité de discussion de cas aux superviseurs qui ne peuvent compter sur la présence de collègues neuropsychologues dans leur milieu de travail. L'AQNP encourage les cliniciens à développer l'habitude d'utiliser régulièrement le forum dès l'internat, non seulement pour leur propre formation professionnelle, mais également pour créer des échanges riches et porteurs pour la neuropsychologie clinique au Québec.

Bulletin aux membres

L'AQNP publie de façon bimestrielle *Le Neurotransmetteur*, un bulletin envoyé aux membres par courriel. Ces envois permettent notamment d'informer les neuropsychologues sur les activités et les nouveaux services offerts par l'association, les nouvelles dans l'actualité qui touchent la neuropsychologie et les sujets d'intérêt discutés dans le forum.

Articles d'intérêt en neuropsychologie

Enfin, deux cliniciens, l'un qui pratique auprès d'enfants et d'adolescents et l'autre qui exerce auprès d'adultes et de personnes âgées, répertorient, dans une section dédiée du site internet, les articles nouvellement publiés en neuropsychologie. Avec la quantité d'articles scientifiques publiés, il est facile d'être rapidement submergé et il peut être utile que des cliniciens d'expérience fassent un tri et proposent les articles les plus susceptibles d'intéresser les cliniciens en neuropsychologie. De plus, cette section permet de faire la promotion d'articles scientifiques publiés par les membres de l'Association. L'AQNP souhaite poursuivre le développement de cette section afin de proposer des articles jugés incontournables par des experts de certains domaines ou problématiques. Ceci permettrait aux étudiants et neuropsychologues moins familiers avec une problématique d'orienter

plus efficacement leurs lectures vers les articles les plus pertinents dans le domaine avec lequel ils souhaitent se familiariser.

Encourager et entretenir des relations avec tout organisme s'intéressant à la neuropsychologie

L'AQNP prône la collaboration avec les organismes locaux et internationaux qui s'intéressent de près ou de loin à la neuropsychologie comme l'OPQ, les associations médicales et les autres regroupements en neuropsychologie.

OPQ

La création de l'AQNP a permis à l'OPQ d'avoir un interlocuteur légitime qui représente une forte proportion de neuropsychologues qui œuvrent dans l'ensemble des secteurs de pratique en neuropsychologie ainsi que des doctorants en neuropsychologie. Depuis les cinq dernières années, l'Association a été sollicitée à quelques reprises pour bonifier le contenu du site internet de l'OPQ et en particulier le moteur de recherche du service de référence. Régulièrement, l'AQNP envoie des suggestions à l'Ordre pour améliorer des définitions et des documents qui concernent la neuropsychologie. Enfin, la possibilité pour l'Ordre de venir présenter aux congrès annuels de l'AQNP permet de rejoindre une masse critique de neuropsychologues afin de les informer et les sensibiliser aux enjeux touchant la neuropsychologie et l'ensemble de la psychologie.

Associations médicales

Dans la foulée de la création par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du *Groupe de travail sur les commotions cérébrales* (GTCC), présidé par le neuropsychologue Dave Ellemberg, l'AQNP a contribué à la rédaction d'un article dans *Psychologie Québec* en septembre 2014 sur le sujet pour souligner l'importance du rôle des neuropsychologues dans la gestion des commotions cérébrales. Préoccupés par l'absence de deux propositions cruciales du GTCC dans le rapport final du ministère en mars 2015, l'Association des neurologues du Québec (ANQ) et l'AQNP sont entrées en contact dans le but de travailler de concert pour sensibiliser le gouvernement et le public à propos de la prévention des commotions cérébrales et de leur gestion. L'AQNP a donc publié un communiqué de presse à ce sujet en décembre 2015, en plus d'être citée par un journaliste spécialisé dans *La Presse* au cours de la même période. Constatant l'absence de réaction du gouvernement à ce sujet, une lettre conjointe de l'ANQ et de l'AQNP a été envoyée au gouvernement.

Autres associations de neuropsychologie

Afin d'augmenter la portée de ses actions et regrouper les moyens humains et financiers au service d'une cause commune, l'AQNP s'investit également dans le développement de liens avec d'autres associations partageant ses objectifs telles que la Société canadienne de psychologie (SCP) et l'Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie (OFPN). Plusieurs projets sont en cours ou en élaboration avec ces organismes.

Informé le public sur la neuropsychologie, la profession de neuropsychologue ainsi que les troubles neuropsychologiques

La diffusion d'informations auprès du public a été mise en place dès le début de la création de l'association, parce qu'elle représente un moyen efficace de la discipline et ses apports. À ce jour, la diffusion d'informations via le site internet et la distribution de dépliants a été privilégiée.

Site internet

Le site internet de l'AQNP contient de nombreuses informations relatives à la neuropsychologie. Une première section explique au public ce qu'est la neuropsychologie et ce qu'est un neuropsychologue en décrivant sa formation, le déroulement d'une évaluation neuropsychologique et dans quels milieux et avec quelles populations travaille le neuropsychologue. Il informe également les Québécois sur les façons d'avoir accès à un neuropsychologue dans le réseau public et auprès d'une clinique privée et offre un service de référence en ligne. Une section de documentation réunit des textes explicatifs sur divers troubles neuropsychologiques. Ces textes sont des écrits originaux rédigés par des chercheurs ou cliniciens experts du trouble, dans un langage vulgarisé et accessible au grand public. Chaque texte donne des explications sur le trouble, son diagnostic, le rôle du neuropsychologue et offre également des conseils et ressources pour les personnes aux prises avec cette condition. Tous ces textes semblent très appréciés par la population puisque certains d'entre eux ont reçu près de 50 000 visites. À titre d'exemple, le texte sur le trouble d'opposition/provocation enregistre plus de 400 000 vues. Une bibliothèque virtuelle complète cette section pour offrir à la population une sélection de références de livres classés par trouble. Enfin, le public peut trouver sur la page d'accueil une section de nouvelles où est régulièrement publiée une sélection des dernières recherches en neurosciences. Ces nouvelles sont conjointement publiées sur la page Facebook de l'AQNP.

Dépliants

En complément au contenu diffusé sur le site internet, un dépliant présentant la neuropsychologie clinique a été publié. Cet outil se veut un moyen concret et concis permettant de diffuser l'information sur les services offerts par les neuropsychologues et faire en sorte que la population associe les neuropsychologues à la santé cognitive, comme le slogan « Votre santé cognitive, notre expertise! » l'évoque. Parallèlement à ce dépliant, l'AQNP lancera sous peu un dépliant sur le succès scolaire à l'intention des élèves du primaire. Dans ce dépliant, Neurone, un personnage illustré présente des méthodes de travail et d'organisation, des stratégies de gestion du stress et des conseils sur le sommeil et l'activité physique. Ce dépliant sera distribué dans le milieu scolaire et les organismes associés. Les deux dépliants sont disponibles en format électronique sur le site internet de l'AQNP (www.aqnp.ca/documentation/depliants/).

Favoriser l'accès aux services neuropsychologiques pour la population québécoise

L'accès aux services neuropsychologiques est un enjeu important pour l'AQNP, non seulement parce que cette dernière croit aux impacts positifs de ses services, mais aussi parce qu'un meilleur accès privilégie des conditions de travail plus favorables chez les cliniciens et les internes en neuropsychologie. Plusieurs démarches permettent d'arriver à cette fin, soit : faciliter l'accès aux neuropsychologues œuvrant en pratique privée (référence en ligne), diminuer les montants à déboursé pour avoir accès aux services (remboursement par les assurances) et s'assurer que les futurs cliniciens aient le goût de travailler dans le secteur public (soutien à la Fédération interuniversitaire des doctorant.e.s en psychologie ; FIDEP).

Service de référence en ligne

Suite à sa création, l'AQNP a régulièrement reçu des messages de la population québécoise s'interrogeant sur la procédure pour obtenir une évaluation neuropsychologique dans le réseau public ou demandant de l'aide pour trouver un neuropsychologue au privé spécialisé dans une problématique spécifique. Face à cette situation, l'Association a diffusé sur son site internet une liste des établissements publics employant un neuropsychologue ainsi que des explications sur les règles et la procédure requise pour accéder aux services de ces neuropsychologues travaillant dans le réseau. L'AQNP a également développé un service de référence en ligne permettant au public de trouver facilement un neuropsychologue, et ce selon le groupe d'âge, la problématique, le type d'intervention recherchée et la localisation du client. Ce service de

référence en ligne est manifestement très utile à la population québécoise puisque plus de 1500 recherches sont effectuées chaque mois.

Remboursement par les assurances

Devant les difficultés rencontrées par les patients pour se faire rembourser les évaluations neuropsychologiques par leur assureur, l'AQNP a décidé de travailler conjointement avec la SCP pour améliorer le remboursement des évaluations neuropsychologiques par les compagnies d'assurances privées. L'objectif est de sensibiliser les assureurs du Canada à la spécificité des évaluations neuropsychologiques, notamment leur but, leur utilité, ainsi que les étapes et les heures de travail requises de façon à adapter les modalités de remboursement des assureurs à ces évaluations. Un document conjoint SCP-AQNP a donc été rédigé et envoyé aux assureurs.

Soutien à la FIDEP

L'AQNP et la FIDEP ont été en contact à plusieurs reprises depuis 2012, tout particulièrement pendant la période cruciale de 2015-2016 lors des revendications pour une rémunération de l'internat des doctorants en psychologie. Pendant cette période, de nombreuses actions ont été prises par l'AQNP incluant la publication de deux communiqués de presse, la rédaction d'une lettre d'appui aux revendications de la FIDEP, la publication d'un sondage et la participation à un texte collectif publié dans *Le Devoir* en septembre 2016. Le conseil d'administration (CA) de l'AQNP, fort de l'appui de ses membres révélé lors de ce sondage, tenait à s'impliquer dans ce dossier pour contribuer à augmenter l'adhésion au réseau public des futurs neuropsychologues cliniciens et valoriser la profession, mais aussi pour faire reconnaître la valeur du travail des internes puisque le Québec était le seul endroit en Amérique du Nord qui n'offrait pas de rémunération pour l'internat en psychologie.

Défis et orientations futures de l'AQNP

Tel que mentionné précédemment, l'AQNP est un regroupement qui représente une jeune discipline. Les défis à surmonter sont donc nombreux et l'aboutissement d'un grand nombre d'entre eux sera déterminant pour l'avenir de la neuropsychologie québécoise. Certains défis proviennent de la nature même de l'AQNP, qui est un organisme à but non lucratif (OBNL) ne pouvant compter sur le support d'employés pour mener à terme ses projets. D'autres défis sont liés aux contextes socio-économique et politique dans lesquels œuvrent les membres. L'orientation du gouvernement québécois en termes d'accès aux services psychologiques et neuropsychologiques est un exemple de contexte qui peut influencer les projets de l'AQNP. En ce sens, il

est important de maintenir une efficacité et une flexibilité constantes afin de pouvoir s'adapter aux besoins des membres en temps opportun.

Comme tout OBNL, l'AQNP doit fréquemment relever des défis qui sont propres à sa structure et à ses fonctions. Elle doit par exemple s'assurer d'avoir les ressources financières qui sont à la hauteur de ses projets. Dans de telles situations, la solution à privilégier est de former des partenariats avec des organismes, institutions ou chercheurs qui partagent les mêmes besoins plutôt que de miser sur un financement complet des projets assumé exclusivement par la cotisation des membres. L'AQNP doit aussi rechercher des bénévoles disponibles pour s'engager aux côtés des membres du CA pour mener à terme les différents projets. La saine gestion d'un conseil d'administration requiert de maintenir un équilibre fragile entre la pérennité des informations, des compétences et des pratiques, d'une part, puis la rotation des administrateurs, d'autre part, afin d'éviter une stagnation des idées et de la gouvernance. Ces défis ne sont cependant pas uniques à l'AQNP, mais font plutôt partie des préoccupations de l'ensemble des organismes à but non lucratif du Canada (Hall et al., 2003). Finalement, encourager les étudiants, cliniciens et chercheurs à s'inscrire à l'AQNP est un objectif à maintenir, puisque la représentativité est un élément-clé à la crédibilité des actions de l'AQNP.

En tant qu'organisme qui représente principalement des professionnels de la santé, l'AQNP doit faire face aux enjeux qui affectent inévitablement toutes les professions du domaine de la santé et des services sociaux du Québec, soit l'efficacité et la rentabilité des actes professionnels, le manque d'effectifs ainsi que la privatisation progressive des services de santé. L'AQNP constate, par le biais de ses membres, que des impacts concrets de ces enjeux se font malheureusement sentir dans la pratique quotidienne. À titre d'exemple, le poste d'un psychologue qui œuvrait en neuropsychologie a récemment été aboli au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'Île-de-Montréal sous le prétexte que le CIUSSS n'a pas à offrir ce service pour les programmes de santé mentale de première et de deuxième ligne (Jean-Pierre Chartrand, communication personnelle, 16 août 2017). Les gestionnaires impliqués dans cette décision ont pour objectif de préserver le service de façon partielle, soit en allouant un budget limité pour recourir à des évaluations neuropsychologiques en pratique privée (Jean-Pierre Chartrand, communication personnelle, 16 août 2017). L'accès aux services neuropsychologiques sera un enjeu qui devra être surveillé de près par l'AQNP au cours des prochaines

années. Dans un tel contexte, le rôle de l'AQNP sera de s'assurer que des représentations soient faites auprès des syndicats, décideurs et autres groupes concernés afin de transmettre une information juste et d'éviter qu'il y ait des changements néfastes à la fois pour la population et pour les cliniciens. Malgré tout, il y aura certainement des changements de pratiques qui ne pourront être contournés. Les psychologues qui pratiquaient la neuropsychologie au début des années 70 ne se doutaient sûrement pas, une trentaine d'années plus tard, qu'il serait possible d'extraire des images anatomiques du cerveau humain précises au millimètre près. Cet exemple de changement représente bien comment la nature du travail des neuropsychologues a pu être drastiquement modifiée : la localisation des lésions cérébrales a progressivement été mise au second plan pour d'autres activités qui incluent la caractérisation du profil cognitif (Ruff, 2003). À l'avenir, la finalité du travail des neuropsychologues sera probablement encore amenée à évoluer et il en revient à un regroupement professionnel comme l'AQNP de percevoir et accompagner ces changements, d'identifier les besoins de la population et d'alimenter les discussions, que ce soit en lien avec la rentabilité des services offerts (Yates & Taub, 2003), l'utilisation de la technologie dans la pratique clinique (Parsons, 2016) ou la plus grande implication des cliniciens dans toutes les activités professionnelles qui entourent la santé cognitive (Randolph, 2013). Comme il semble y avoir une stagnation dans la création de postes de neuropsychologues dédiés à l'évaluation, la valorisation de la profession vers des activités liées à l'intervention pourrait avoir un effet positif sur la demande et le recrutement des neuropsychologues dans le réseau public de la santé. À terme, il serait souhaitable qu'il y ait, aux yeux du public et des décideurs du Québec, un lien manifeste entre les neuropsychologues et tout ce qui concerne la santé cognitive et les neurosciences, que ce soit au niveau de la prévention, de l'évaluation ou du traitement. Pour arriver à cette fin, une meilleure diffusion de l'information demeure importante et il existe une multitude de méthodes qui peuvent être utilisées à la fois par les membres et par l'AQNP (voir Attix & Potter, 2010).

La facilité avec laquelle il est désormais possible de récolter, de traiter et d'échanger des informations est une réalité qui devrait être un atout au développement de la profession. Bien qu'il existe des particularités qui sont propres à la pratique québécoise de la neuropsychologie, comme le PL21 mentionné plus haut, d'autres problématiques auxquelles sont confrontés les membres de l'AQNP peuvent être partagées par les neuropsychologues de l'Amérique du Nord et de l'Europe et mériteraient d'être traitées en

collaboration avec les autres organismes similaires à l'AQNP.

Finalement, le développement de la pratique ne pourra se faire sans le développement conjoint de la recherche. En ce qui concerne la recherche en neuropsychologie, il devrait y avoir une collaboration plus étroite entre les cliniciens et chercheurs afin que les recherches ayant une visée clinique répondent effectivement aux besoins de la population et des cliniciens. D'une part, pour fournir un maximum d'informations aux cliniciens, les résultats de recherche doivent pouvoir s'appliquer à un patient spécifique (Chelune, 2010). D'autre part, le développement de normes québécoises, tant souhaité par l'AQNP, devrait faire partie de la culture des chercheurs québécois. Les diverses actions jugées nécessaires au maintien et au développement de la discipline au Québec sont illustrées dans l'encadré 1.

Encadré 1

Actions de l'AQNP nécessaires au maintien et au développement de la pratique neuropsychologique

- À des fins d'amélioration de la pratique, questionner de façon continue les pratiques et le rôle des neuropsychologues dans le réseau de la santé du Québec.
- Orienter la pratique en fonction des besoins de la population.
- Créer des partenariats avec des regroupements similaires à l'AQNP au niveau international.
- Encourager les partenariats entre les cliniciens et les chercheurs ; échanger avec les chercheurs sur les données de la recherche qui influencent la pratique des cliniciens.

Conclusion

Depuis ses débuts, l'AQNP a réussi à rassembler plusieurs centaines de personnes qui œuvrent dans le domaine de la neuropsychologie et à réaliser de nombreux projets, dont plusieurs ont des retombées favorables à la fois aux membres de l'AQNP et à la population. Cette vision intégrée se reflète à la fois dans les objectifs et les actions de l'AQNP. En effet, les objectifs de l'AQNP comprennent notamment la promotion des meilleures pratiques, l'organisation et la diffusion d'informations sur la neuropsychologie, la profession de neuropsychologue et les troubles cognitifs, ainsi que la mise en place de mesures favorisant l'accès aux services neuropsychologiques pour la population québécoise. Dans les années à venir, l'AQNP devra faire preuve de créativité et d'avant-gardisme si elle souhaite être en mesure d'assurer la reconnaissance et le développement de la

discipline qu'elle représente. Il est intéressant d'observer que plusieurs besoins qui ont mené à la création de ce regroupement, comme la consolidation de l'identité professionnelle, la centralisation des informations et la création d'une voix unique, sont les mêmes facteurs qui sont susceptibles de mener au développement et à la santé de la discipline. En raison de ce constat, on peut certainement croire que l'AQNP, et les neuropsychologues québécois, sont sur la bonne voie.

Références

- Attix, D. K., & Potter, G. G. (2010). Increasing awareness of clinical neuropsychology in the general public. *The Clinical Neuropsychologist, 24*, 391-400.
- Block, C. K., Johnson-Greene, D., Pliskin, N., & Boake, C. (2017). Discriminating cognitive screening and cognitive testing from neuropsychological assessment: implications for professional practice. *The Clinical Neuropsychologist, 31*, 487-500.
- Chelune, G. J. (2010). Evidence-based research and practice in clinical neuropsychology. *The Clinical Neuropsychologist, 24*, 454-467.
- Gouvernement du Québec. (2013). Le projet de loi 21, des compétences professionnelles partagées en santé mentale et en relations humaines : la personne au premier plan. *Guide explicatif. Québec : Office des professions du Québec.*
- Hall, M., Andrukow, A., Barr, C., Brock, K., de Wit, M., Embuldeniya, D., ... Vaillancourt, Y. (2003). *La capacité de servir: étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada.* Centre canadien de philanthropie. Récupéré au http://library.imaginecanada.ca/files/fr/enonb/capacity_to_serve_french.pdf
- Institut de la statistique du Québec (2017). Estimation de la population des régions administratives, 1er juillet des années 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2016 (découpage géographique au 1er juillet 2016). Récupéré au http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm
- Joubert, S. (2010). La neuropsychologie au Québec. *Revue de neuropsychologie, 2*, 93-97.
- La direction générale du personnel réseau et ministériel (DGPRM) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2015). *Portrait de la main d'œuvre : Psychologue.* Récupéré au http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces_info/documents/demandes_acces/2015-%092016/2015-2016.201-Document.pdf
- Parsons, T. D. (2016). *Clinical Neuropsychology and Technology: What's New and How We Can Use It* (1^e éd.). Switzerland: Springer International Publishing.
- Randolph, J. J. (2013). What Is Positive Neuropsychology? *Positive Neuropsychology* (p. 1-11). New York: Springer International Publishing.
- Ruff, R. M. (2003). A friendly critique of neuropsychology: Facing the challenges of our future. *Archives of Clinical Neuropsychology, 18*, 847-864.
- Yates, B. T., & Taub, J. (2003). Assessing the costs, benefits, cost-effectiveness, and cost-benefit of psychological assessment: we should, we can, and here's how. *Psychological assessment, 15*, 478.

Reçu le 23 mai, 2017

Révision reçue le 28 juillet, 2017

Accepté le 10 septembre, 2017 ■